



DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 –07
MODIFICATIONS AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION
D'UN GROUPE SCOLAIRE A SEYSSES– Lots N°1

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Vu le Code de la Commande Publique,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour les travaux de construction d'un 3eme groupe scolaire à Seysses.

Le lot n°1 du marché n°23-01 a été attribué ainsi :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT initial en EUROS HT	MONTANT marché avant présent avenant en EUROS HT
1	Voirie et Réseaux Divers	SPIE BATIGNOLLES MALET 30 avenue de Larrieu 31 081 TOULOUSE CEDEX 1	1 073 695.58 €	1 147 788,68 €

En application de l'article R.2194-2 et R.2194-3 du code de la commande publique, plusieurs modifications du marché ont pour objet d'augmenter le montant des contrats pour le(s) motif(s) suivant(s) : Prestations supplémentaires non prévues au contrat initial.

Les prestations du marché initial doivent être complétées par les modifications indiquées dans le tableau ci-dessous afin d'ajouter des prestations complémentaires pour le lot 1 du marché n°23-01 concernant la construction du groupe scolaire :

- Travaux complémentaires sur la dalle de l'abris vélo,
- Travaux complémentaires de terrassement pour la réalisation de la chaussée végétale permettant la liaison de la cour maternelle
- Travaux complémentaires pour la dalle support du groupe de climatisation
- Travaux complémentaires de réseau pluvial et de terrassement

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Modifications de marché	MONTANT modification de marché en EUROS HT	MARCHE en EUROS HT	d'Augmentation
1	Voirie et Réseaux Divers	SPIE BATIGNOLLES MALET 30 avenue de Larrieu 31 081 TOULOUSE CEDEX 1	N°5	+15 064.75 €	1 162 853.43 €	8,3%

Considérant l'exposé ci-dessus,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les modifications de marché tel que présentées ci-dessus,

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses, le 23 janvier 2026.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

